

The background features a stylized mountain landscape with a tree and a person. The scene is composed of overlapping geometric shapes in various shades of green and yellow. A large, light green mountain peak is on the left, with a smaller, darker green peak on the right. A tree with a textured, circular canopy is positioned in the center. A person is visible in the lower right, appearing to be climbing or standing on a slope. The overall aesthetic is modern and graphic.

2015
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

smirtom
région de l'aigle



Ce rapport retrace les principales activités/services de la gestion des déchets à destination des usagers. Il reflète le travail engagé dans les domaines des collectes, de gestion des déchèteries, sans oublier les différentes mesures d'optimisation, de prévention et de communication mises en place pour réduire nos déchets ménagers et assimilés. Actions locales et nationales, qui pour 2015, permettent sur notre territoire d'enregistrer une nette baisse de 6,7% (12% avec les déchets verts) du flux de déchets ménagers et assimilés. Le résultat le plus spectaculaire est la tendance non démentie depuis plusieurs années d'une baisse des ordures ménagères résiduelles (moins 12 % / 2010, soit moins 833 tonnes!).

J'attache une attention particulière à assurer à nos concitoyens le meilleur service au meilleur coût , c'est l'objectif que j'ai fixé à notre directeur Monsieur Richard Rousseau , qui depuis août 2015 a, sous la responsabilité de l'autorité territoriale, la charge de l'ensemble des services du SMIRTOM . Je tiens ici à saluer l'engagement des agents qui s'investissent chaque jour pour atteindre cet objectif.

2015 a été une année d'intense travail qui fut marquée par la multiplicité et la diversité des projets qui dès à présent se concrétisent sur le terrain : optimisation des circuits de collecte et du gardiennage des déchèteries; renouvellement de matériel;travaux de sécurisation des déchèteries; accès à la plateforme pour vidage au sol des déchets verts et gravats;refonte de la signalisation; développement des aires de tri sélectif.

Il nous appartient d'inscrire notre mission dans la solidarité territoriale et la concertation avec les collectivités, les acteurs locaux et les habitants. Dans ce cadre, l'année 2015 aura vu l'intégration des communes de Heugon; Monnai; St. Nicolas des laitiers et Villers en Ouche au territoire du SMIRTOM ainsi que notre active participation au programme de « la politique de la ville » mis en place sur le quartier de la Madeleine à l'Aigle.

Vous en souhaitant bonne lecture, faisons de la réduction des déchets un enjeu d'aujourd'hui pour demain.

Dominique NETZER
Président du SMIRTOM, Maire de Beaufai

EDITO

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2015	P. 4
LE SMIRTOM	P. 5
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 8
Les ordures ménagères résiduelles	P. 8
La collecte sélective	P. 9
Les déchèteries	P. 11
Indicateurs techniques de suivi	P. 13
TRAITEMENT	P. 14
INDICATEURS FINANCIERS	P. 17
Les dépenses	P. 18
L'investissement	P. 19
Les recettes	P. 20
Coûts à la tonne	P. 20
Coûts à l'habitant	P. 20
Indicateurs financiers de suivi	P. 21
BILAN ET PERSPECTIVES	P. 22

GLOSSAIRE

OM ► Ordures ménagères

DM ► Déchets ménagers

DDM ► Déchets dangereux des ménages

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des 50 communes membres. Ce rapport est également à destination du public.

FAITS MARQUANTS 2015

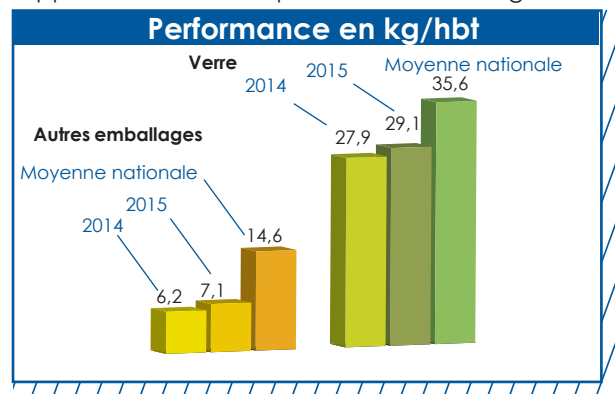
Comme chaque année, l'année 2015 a été une année de concrétisation de multiples projets. Elle a également été une année de réflexions, de procédures et d'études. Certains projets se concrétisent en ce début d'année 2016, au moment même de la rédaction de ce rapport, comme l'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères, ou encore les travaux de réaménagement de nos déchèteries. Ces points ne manqueront pas d'être détaillés dans le prochain rapport d'activité début 2017

► 1^{er} trimestre 2015, Alerte d'Eco-emballages sur nos faibles performances de tri en 2014.

Après avoir étudié nos résultats 2014, l'éco-organisme en charge de la promotion du tri-sélectif nous a alerté. Malgré une progression par rapport à 2013, nos performances sont encore loin des moyennes nationales. Le SMIRTOM s'est alors engagé dans la mise en place de nouveaux points de collecte, accompagnée de multiples opérations de communication sur le tri-sélectif avec notamment :

- de la communication en porte à porte auprès des habitants des quartiers d'habitat collectif ;
- une campagne de communication dans la presse locale ;
- une campagne d'affichage sur la ville de L'Aigle.

Ainsi, d'après les derniers chiffres, nos résultats 2015 sont en hausse ! Avec, à la clef, des économies sur le traitement des déchets ainsi que des recettes supplémentaires de la part d'éco-emballages !



► 2015, Des économies estimées sont devenues réalité !

► Depuis Octobre 2014, le transport des Ordures Ménagères en régie : L'année 2015 est la première année complète pendant laquelle le transport des OM a été assuré en régie (par du personnel SMIRTOM). Avec, comme prévu, des économies à la clef !

Montant 2014 : 117 922 €
Montant 2015 : 85 500 € **-32 000 €**

► Depuis le 1^{er} Juillet 2015, le papier envoyé directement chez le repreneur :

Les cartonnets avec les emballages, nouvelle consigne de tri depuis le 1er juillet 2015. Grâce à cette modification, nos papiers n'ont plus besoin de passer en centre de tri.

Montant versé au centre de tri en 2014 : 74 175 €
Montant versé au centre de tri en 2015 : 66 564 € **-7 610 € SUR 6 MOIS!**

► 1^{er} semestre 2015, Adoption d'un règlement de Redevance Spéciale.

Afin de se conformer à la réglementation, les élus ont travaillé à la rédaction d'un règlement qui rassemble les conditions de mise en œuvre de la Redevance Spéciale ainsi que les modalités de facturation du service assuré auprès des entreprises et des services publics.

► Le 20 Juillet 2015, Arrivée d'un directeur des services.

Pour gérer au quotidien une structure équivalente à une PME (34 ETP, près de 4 millions d'euros de budget), un directeur général des services a été recruté. Ainsi cet été, Richard Rousseau, 30 ans, a pris son poste. Bien accueilli par le personnel, il a vite pris ses marques.

► Le 16 Octobre 2015, Mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps de travail des gardiens de déchèteries.

Pour tenir compte de la variation d'amplitude des horaires d'ouverture, les gardiens ont accepté de réorganiser leur temps de travail.

Depuis le 1^{er} Octobre, une nouvelle organisation est en test. Les gardiens travaillent 32h/semaine en période « hiver » et 38 heures par semaine en période « été ». A la clef, des gardiens plus nombreux pendant les périodes de forte fréquentation.

► Fin Novembre 2015, Résiliation de la convention pour la collecte des déchets des communes de Heugon, Monnai, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche.

Comme indiqué dans le rapport d'activité 2014, une étude a été réalisée concernant la collecte de ces quatre communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, elles sont rattachées par convention à la Communauté de communes du Pays de camembert pour les prestations de collecte, tri-sélectif, accès aux déchèteries et traitement des ordures ménagères. Cette prestation était ensuite refacturée au SMIRTOM. En 2014, cela représentait 76 098 euros. En 2015, près de 80 000 euros. Et les estimations pour 2016, 87 000 euros. Après avoir vérifié la possibilité technique d'une reprise en régie avec les moyens actuels, une étude chiffrée a été réalisée. Devant les chiffres, et en accord avec les maires des communes concernées, les signataires de la convention se sont mis d'accord pour une fin de convention au 31/12/2015. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2016, les collectes sont assurées par le SMIRTOM, avec **à la clef une économie attendue pour 2016 de plus de 36 000 euros !**

LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif.

Les communautés de communes et les communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Le comité syndical est composé de 102 élus titulaires (et de 102 suppléants), représentant leur commune lors des deux assemblées générales annuelles. Le Bureau se réunit, lui, tous les 2 mois environ. Il est composé de 15 membres, dont 1 Président et deux Vice-présidents. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

► Les Moyens



34 équivalent temps pleins
dont **28** titulaires (27,8 ETP)
4 contractuels (3,1 ETP)
Les remplacements (4,1 ETP)



54 688 heures travaillées
20,5 services hebdomadaires de collecte
362 jours d'ouverture de la déchèterie de L'Aigle
5502 heures d'ouvertures cumulées pour les déchèteries.



6 Benne à Ordures Ménagères
2 camions de transports des déchets,
1 camion à bras de levage
1 grue
1 engin télescopique
1 chariot élévateur
3 véhicules légers



3 déchèteries,
1 quai de transfert
1 plateforme de compostage



► Les différentes collectes

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 benne classiques mono-compartmentées (dont 3 à pesée embarquée) et de quatre équipages (1 chauffeur PL et 2 rippeurs). Elle a lieu de 7h30 à 16h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire.

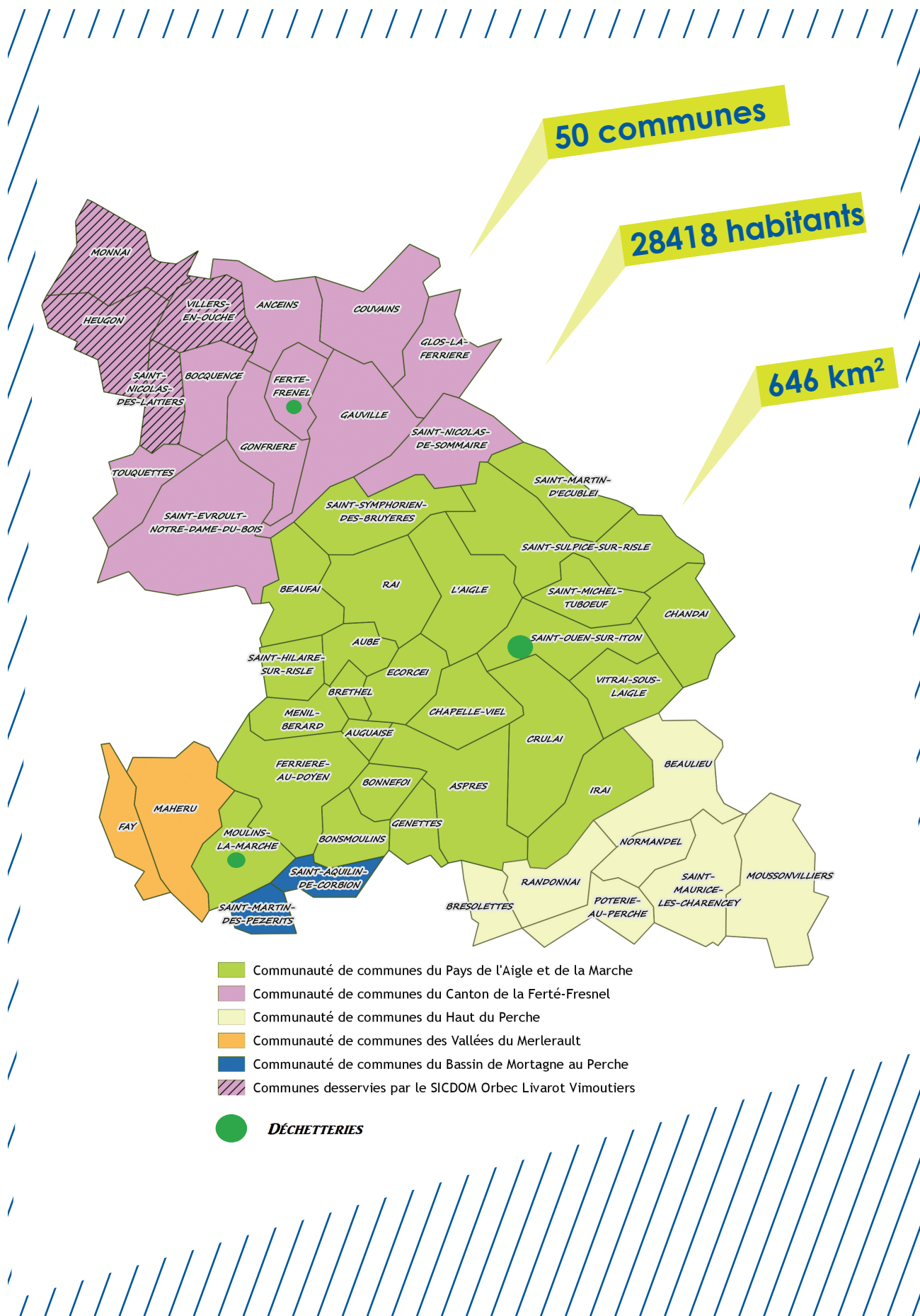
La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 216 colonnes aériennes sont réparties en 71 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 400 habitants environ.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, etc.



► Périmètre du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle



► Jours de collecte avec fréquences

CdC du Pays de L'Aigle et de La Marche		
Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
Aube	1 358	Vendredi C1
Auguaise	16	Jeudi C1
Beaufai	365	Mardi C1
Bonnefoi	179	Mercredi C1
Bonsmoulins	253	Mardi C1
Brethel	142	Jeudi C1
Chandai	658	Mercredi C1
Crulai	944	Jeudi C1
Écorcei	351	Jeudi C1
Irai	582	Jeudi C1
L'Aigle	7 940	C1 campagne C2 Ville C5 Collectifs
La Chapelle Viel	292	Jeudi C1
La Ferrière au Doyen	185	Mercredi C1
Le Mesnil Bérard	71	Mercredi C1
Les Aspres	700	Jeudi C1
Les Genettes	177	Mercredi C1
Moulins-la-Marche	760	Mardi C1
Rai 1	511	Mardi C1
St Hilaire Sur	324	Risle Mardi C1
St Martin d'Ecublei	621	Lundi C1
St Michel Thubeuf	541	Mercredi C1
St Ouen sur Iton	923	Mercredi C1
St Sulpice sur Risle	1 685	Lundi C1
St-Symphorien des Bruyeres	509	Jeudi C1
Vitrai sous L'Aigle	219	Jeudi C1

CdC du Bassin des Vallées du Merlerault		
Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
Fay	63	Mercredi C1
Mahéru	251	Mercredi C1

CdC du Canton de La Ferté Fresnel		
Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
Anceins	235	Lundi C1
Bocquencé	147	Mercredi C1
Couvains	167	Mercredi C1
Gauville	595	Mercredi C1
Glos la Ferrière	555	Mardi C1
Heugon	235	Vimoutiers
La Ferté Fresnel	659	Mardi C1
La Gonfrière	294	Lundi C1
Monnai	233	Vimoutiers
St Évroult Notre Dame du Bois	65	Mardi C1
St-Nicolas de Sommaire	267	Mercredi C1
St Nicolas-des Laitiers	90	Vimoutiers
Touquettes	82	Mardi C1
Villers en Ouche	349	Vimoutiers

CdC du Pays Haut Perche		
Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
Beaulieu	211	Jeudi C1
Bresolettes	24	Lundi C1
La Poterie au Perche	169	Lundi C1
Moussonvillers	228	Jeudi C1
Normandel	93	Lundi C1
Randonnai	791	Lundi C1
St Maurice les Charencey	567	Jeudi C1

CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche		
Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
St Aquilin de Corbion	68	Mercredi C1
St Martin des Pezerits	116	Mercredi C1

C1 : 1 collecte/semaine

C2 : 2 collectes/semaine

C5 : 5 collectes/semaine

INDICATEURS TECHNIQUES

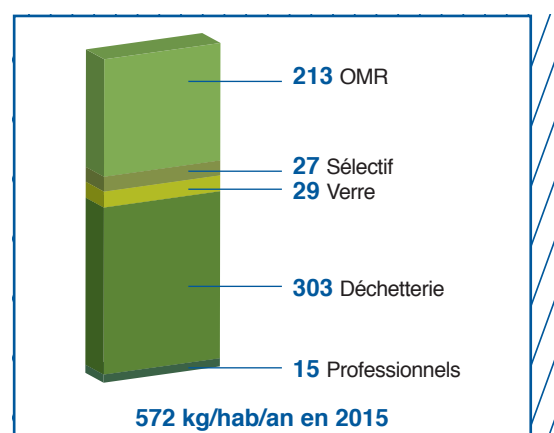
L'année 2015 est marquée par une baisse significative des tonnages totaux entre 2014 et 2015, près de -12% (-2 109 tonnes). Cela s'explique principalement par la baisse des déchets collectés en déchèteries, grâce à une production de déchets verts beaucoup plus faible que les années passées (détails en page 12).

Mais les ordures ménagères résiduelles sont également en baisse de près de 4% confirmant cette année encore une tendance de fond.

	2014	2015	Evolution 2014-2015
population collectée	27505	27505	0,00%
ordures ménagères résiduelles	6 098 t	5 862 t	-3,87%
sélective	764 t	733 t	-4,13%
dont recyclée	671 t	645 t	-3,91%
Verre	770 t	806 t	4,58%
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	7 632 t	7 400 t	-3,04%
Déchets ménagers assimilés (pros)	414 t	418 t	0,97%
Déchèteries	10 209 t	8 333 t	-18,38%
dont DDM	91 t	89 t	-1,82%
dont DEEE	314 t	300 t	-4,46%
TOTAL	17 842 t	15 733 t	-11,82%

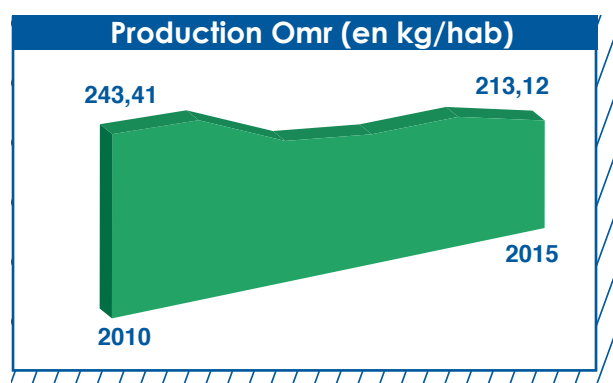
Autre point positif, le tonnage de verre qui lui augmente, 36 tonnes supplémentaires par rapport à 2014.

En 2015, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 572 kg. A comparer à la moyenne de l'orne en 2014, 575 kg et aux 590 kg au niveau national.



► Les ordures ménagères résiduelles

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ne cessent de baisser. Comparé à 2010, ce sont ainsi 833 tonnes de moins qui ont été collectées (-12.4%).



► Les déchets des professionnels.

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Les entreprises et les services publics qui entrent dans le champ d'application du règlement de la Redevance Spéciale, payent alors en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2015, 18 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 418 tonnes collectées.

► La collecte sélective

► Evolution des tonnages

La collecte sélective a représenté cette année 1538 tonnes (+0.2% par rapport à 2014).

Cette très légère augmentation globale cache des disparités importantes.

Ainsi, on observe une forte baisse des papiers collectés (-7.3%), alors que les emballages présentent une légère hausse (+2.5%). Cela peut s'expliquer en partie par le changement de consigne de tri concernant les cartonnettes, qui sortent des tonnages papiers pour intégrer les tonnages emballages.

Les quantités de verre progressent, elles, de 4.6%. Les efforts de communication y ont sans aucun doute contribué.

		2014	2015	évolution 2014-2015
papier	collecté	516,64	478,98	-7,3%
	recyclé	498,8	448,76	-10,0%
emballages	collecté	247,56	253,68	2,5%
	recyclé	172,241	196,029	13,8%
sous total	collecté	764,2	732,66	-4,1%
	recyclé	671,041	644,789	-3,9%
	refus	93,159	87,871	-5,7%
	taux de refus	13,88%	13,63%	-1,8%
verre	collecté	770,28	805,58	4,6%
Total	collecté	1534,48	1538,24	0,2%

► Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2015 :

- les circuits de vidage des conteneurs ont été revus afin d'éviter que des habitants ne se trouvent face à des conteneurs pleins.

- 28 conteneurs neufs ont été achetés afin de remplacer les conteneurs vétustes et créer des nouveaux points d'apport dans des zones identifiées comme prioritaires.

De nouvelles implantations sont également prévues au cours de l'année 2016. D'autres seront programmées sur les années futures, l'objectif étant de faciliter le geste de tri pour l'habitant en plaçant ou en remplaçant les conteneurs au plus près des usagers.

► Recyclage La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci après.

	2014	2015	évolution 2014-2015	Moyenne ornaise 2014
Nombre d'habitants	27638	27638		
Journaux et papiers	18,048	16,273	-9,8%	
carton	2,323	2,228	-4,1%	
Briques alimentaires	0,474	0,472	-0,4%	
Plastiques	2,267	3,132	38,2%	
Boîtes en acier	1,12	1,196	6,8%	
Boîtes en aluminium	0,047	0,065	38,3%	
sous total recyclables secs	24,279	23,366	-3,8%	39,3
Verre	27,87	29,148	4,6%	28,8
Total	52,149	52,514	0,7%	68,1

On y perçoit nettement la hausse de la performance sur le verre (+1,3kg) qui s'établit pour 2015 à 29,1kg/hab, juste au dessus de la moyenne ornaise (28.8kg/hab).

On est par contre très loin de la moyenne pour la performance sur le total des recyclables secs: 23.4 kg/hab contre 39.3 kg/hab en moyenne pour l'orne ! Il reste donc une grande marge de progrès. On note pourtant une forte progression sur les plastiques et l'aluminium, + 38% chacun. Ces augmentations de performance ont permis de tout juste dépasser le seuil des 35 % de Taux Moyen de Recyclage, entraînant le déblocage de soutiens supplémentaires de la part d'éco-emballages. En 2016, il faudra continuer à améliorer ces performances et ne surtout pas repasser sous ce seuil.

► La communication

Tout au long de l'année, le SMIRTOM de la Région de L'Aigle conduit des actions de sensibilisation et d'information en direction d'un large public du territoire.

► Interventions en milieu scolaire et structures de formation

Cette année encore, plus de 1200 élèves du territoire ont pu bénéficier, en classe, d'interventions et d'animations sur l'apprentissage des consignes du tri sélectif, la présentation des filières de recyclage ainsi que le compostage des bio-déchets.

De même, plus de 150 adultes en lien avec des structures de formation ou d'intégration ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets.

► Participation à des manifestations locales

Le SMIRTOM est également allé à la rencontre des habitants et leur a présenté ses activités lors de manifestations locales comme les 4 Jours de L'Aigle, la Journée du Développement Durable du Centre Hospitalier de L'Aigle ou le Jardin au Naturel du Pôle Animation de Rai.

Le SMIRTOM a également participé au Festival du Développement Durable (le DéDé) à L'Aigle, organisé par l'association Les Hommes Fourmillent sur le thème des pollutions. Ce sont alors plus de 680 visiteurs dont 380 scolaires qui ont été sensibilisés.

Toujours dans le cadre de ce festival, un concours de collecte de piles a été organisé, à destination des scolaires.

12 établissements et 1360 élèves se sont mobilisés, permettant la collecte de 1750 kg de piles.

► « Opération Tri » à La Madeleine

Le SMIRTOM a effectué une campagne de sensibilisation au tri dans le quartier de La Madeleine à L'Aigle.

Ainsi, de juin à septembre, 490 logements (plus de 1000 personnes) ont reçu la visite de notre ambassadrice du tri afin de remettre aux habitants les consignes du tri, un mémo-tri magnétique, ainsi qu'un sac de pré-tri. Seuls 18% des appartements n'ont pu être touchés (absence répétée, logement vide).

Devant ce succès, l'opération s'étend aujourd'hui aux autres quartiers de L'Aigle à habitat collectif : Blaizot, Les Vaux, L'Horloge, le Boulevard Leclerc.

► Campagne d'affichage

Enfin, une campagne d'affichage sur le tri a débuté mi-décembre à L'Aigle, afin d'interpeller la population sur le geste de tri.

Cette campagne s'est poursuivie début 2016.

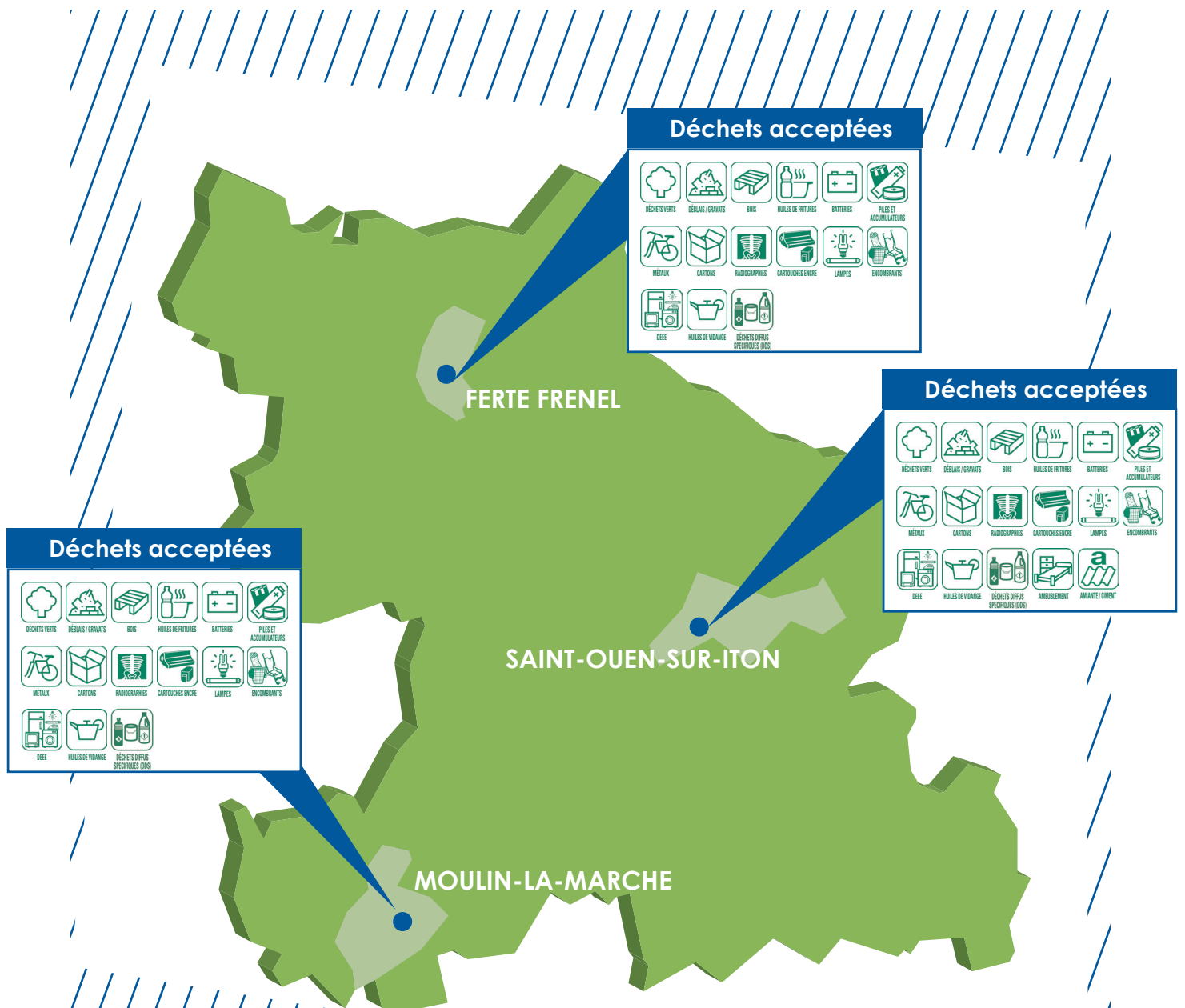


► Les déchèteries

► Objectif

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchèterie de Saint Ouen sur Iton. Leurs dépôts sont payants.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières.



► Les tonnages - Baisse spectaculaire : -18% !

	2014	2015	Evolution 2014-2015
Encombrants / DIB	2117	2083	-1,61%
ferraille	396	445	12,37%
Bois	912	769	-15,68%
cartons	363	388	6,89%
déchets verts	4200	3000	-28,57%
Thuyas	222	149	-32,88%
Gravats	1466	1019	-30,49%
Plâtres	40	-	
DDM	28,104	26,42	-5,99%
Huiles minérales	9,07	9,52	4,96%
Huiles végétales	0,64	0,7	9,37%
Batteries	8,02	4,5	-43,89%
Piles et petits accumulateurs	2,095	3,706	76,90%
Cartouches d'encre	0,4	0,2	-50,00%
Tubes et lampes	1,136	0,914	-19,54%
Fibrociment	41,24	45,96	11,45%
Sous total Déchets dangereux	90,705	91,92	1,34%
DEEE	314	300	-4,46%
Vêtements	80,16	84,873	5,88%
Livres	8,62	4,8	-44,32%
TOTAL	10209,485	8334,593	-18,36%

L'année 2015 a vu une baisse globale des tonnages collectés en déchèterie de plus de 1800 tonnes. Cela provient en grande partie de la baisse des déchets verts et des thuyas. En effet, grâce à des conditions météorologiques moins favorables à la pousse, ce sont près de 1300 tonnes de déchets en moins.

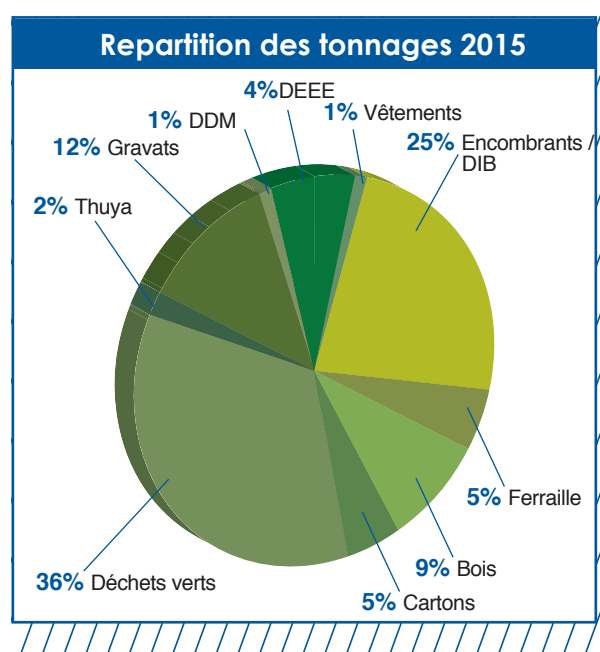
On note également une forte baisse des tonnages de gravats et, dans une moindre mesure, des tonnages de bois. Cela reflète une baisse d'activité dans le domaine de la rénovation.

La variation sur les tonnages de batteries s'explique elle, par un enlèvement en janvier 2016 des batteries collectées sur la fin d'année 2015.

Il faut également noter qu'en cours d'année, nos repreneurs pour le polystyrène et le plâtre ont souhaité mettre un terme à notre collaboration, la prestation n'étant plus rentable pour eux. Ces déchets réintègrent provisoirement la filière des encombrants.

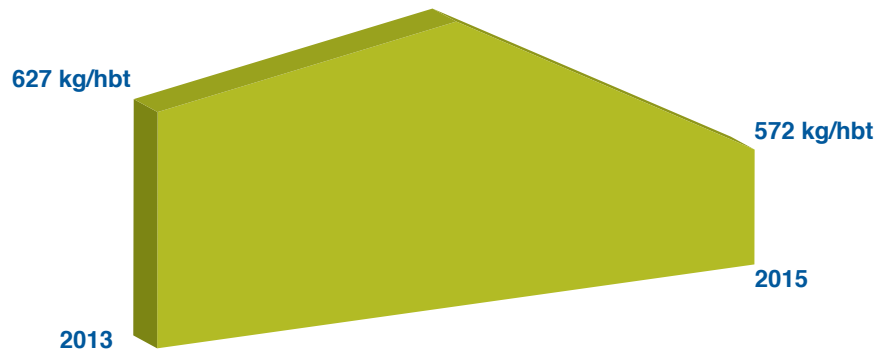
Enfin, le 1er Octobre 2015, des bennes ont été mises en place par l'éco-organisme « Eco-Mobilier » à la déchèterie de Saint Ouen sur Iton. Elles sont destinées à recevoir les déchets d'ameublement. Ces déchets suivent ensuite une filière spécifique pour une valorisation matière ou énergétique, gratuite pour le SMIRTOM.

En 2016, ce sont près de 500 tonnes qui devraient être ainsi détournées des filières existantes.

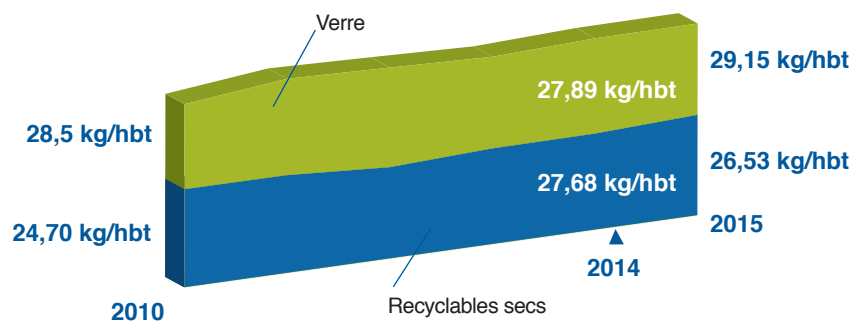


INDICATEURS TECHNIQUES DE SUIVI

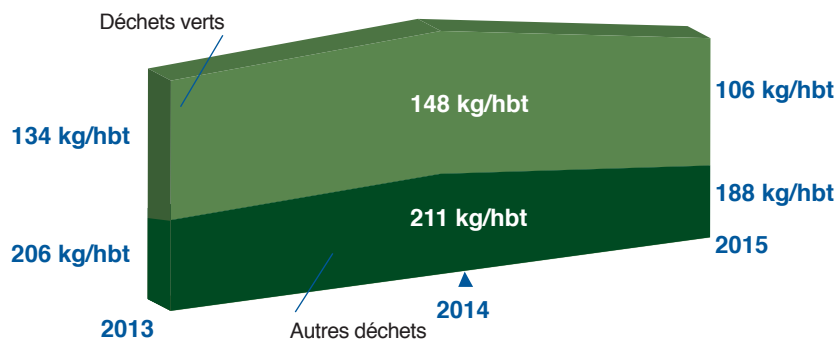
Evolution des tonnages d'ordures ménagères



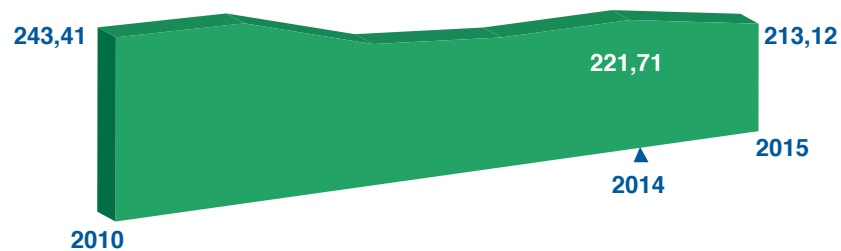
Evolution des tonnages des recyclables secs et du verre



Evolution des tonnages en déchèteries



Evolution de la production d'Omr par habitant



TRAITEMENT

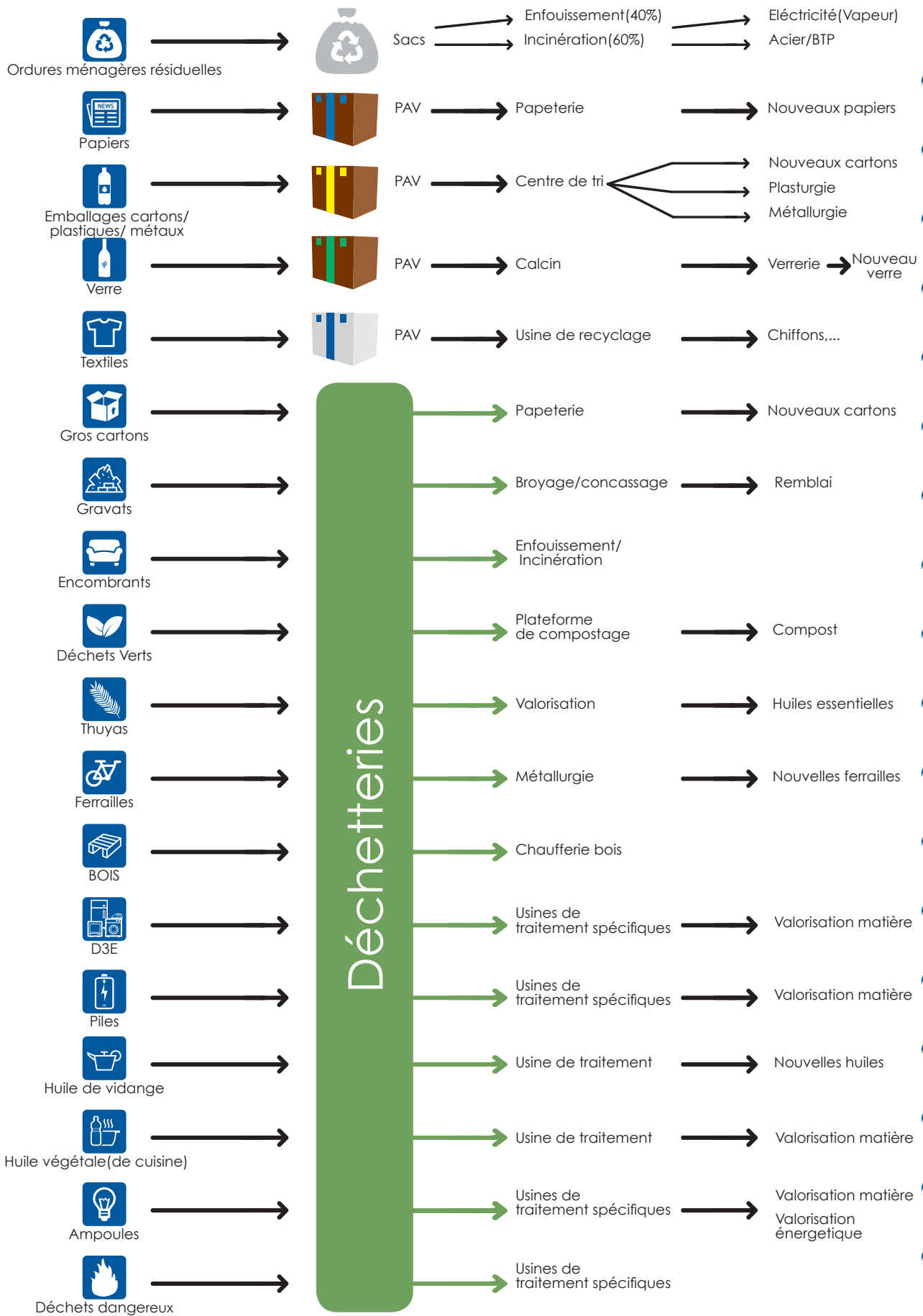
► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

Le Grenelle de l'environnement fixe des objectifs en matière de valorisation des déchets. A l'horizon 2025, 60% des déchets au minimum devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

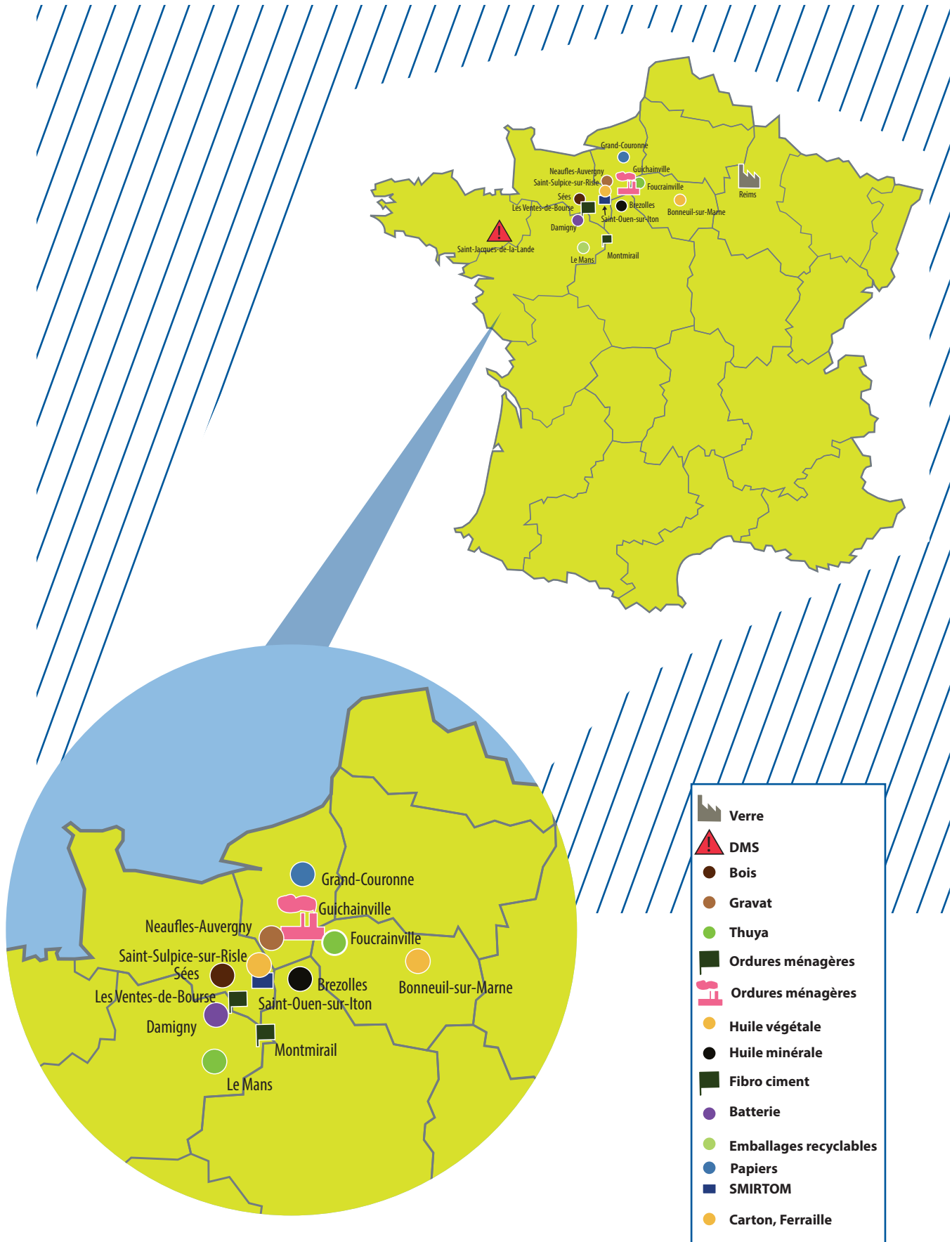
Pour le SMIRTOM, ce taux n'est actuellement que de 42% malgré une grande valorisation matière des déchets issus des déchèteries. La valorisation matière du bois permettra de passer à 47%. Mais l'autre marge de progrès importante se situe encore une fois sur les déchets valorisables non triés, qui se retrouvent avec les ordures ménagères.

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire	verre	805,58 t	6855,782 t	42%
			journaux papiers	448,76 t		
			Emballages	196,029 t		
		Déchèteries	Cartons	388 t		
			Métaux en mélange	445 t		
			DEEE	300 t		
			Textiles	84,873 t		
			Huiles minérales	9,52 t		
			Huiles végétales	0,7 t		
			Batteries	4,5 t		
			Piles et petits accumulateurs	3,706 t		
			Cartouches d'encre	0,2 t		
			Tubes et lampes	0,914 t		
			Gravats	1019 t		
			Thuyas	149 t		
	Compostage	Déchets verts	3000 t			
	Valorisation énergétique	Bois	769 t	5372,42 t		
OM		4577 t				
DDM		26,42 t				
Enfouissement	OM	3946,64 t	3992,6 t	25%		

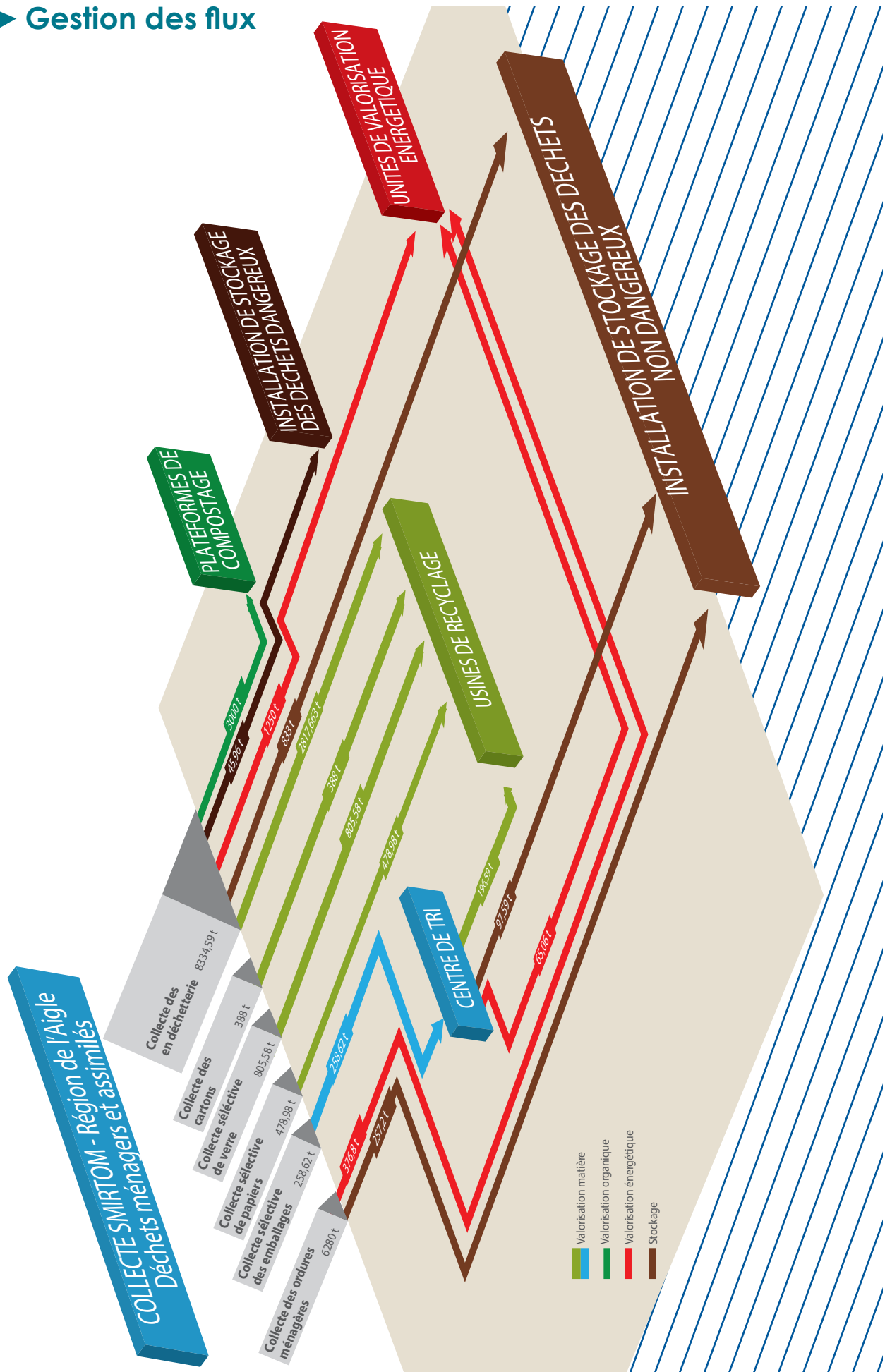
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux



INDICATEURS FINANCIERS

► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2015 s'élèvent à 2 927 850 euros, contre 2 715 972 en 2014, soit 211 877 euros supplémentaires.

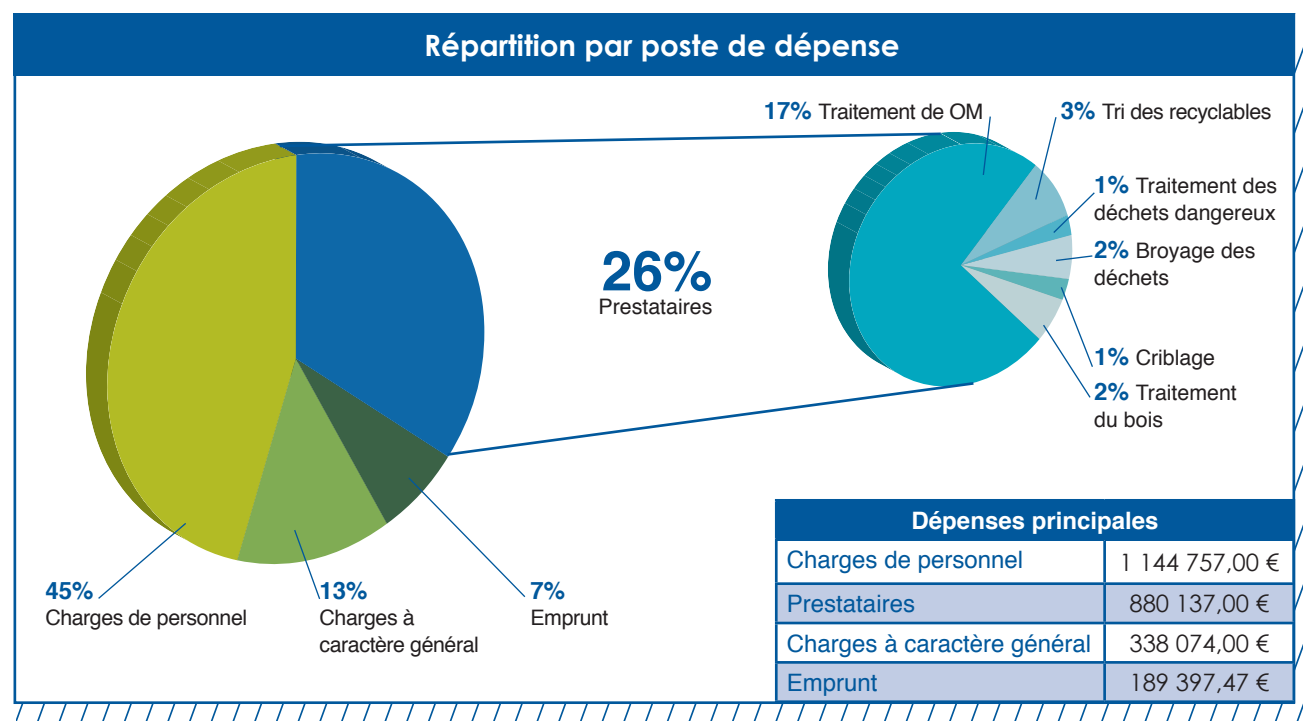
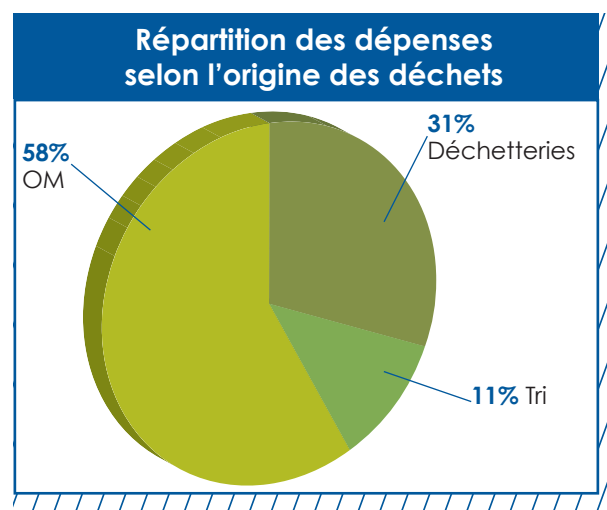
Mais il faut tenir compte d'une facturation en retard de la Communauté de commune du Pays de Camembert, 76 098 euros payés en 2015 qui auraient dû l'être en 2014. Nous avons également payé 13 mois de traitement des ordures ménagères, à cause d'une facture arrivée tard en fin d'année 2014, pour un montant de 52 160 euros.

Après réaffectation de ces dépenses à l'exercice 2014, les dépenses 2015 sont inférieures aux dépenses 2014, - 44 638 euros.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a fallu faire face à des dépenses inhabituelles :

► 80 000 euros pour le traitement des grandes quantités de déchets verts produites en 2014 ;

► 25 000 euros pour la location d'une benne en remplacement d'une benne de service en panne pendant 5 mois.



Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations

sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets. Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation des Marchés Publics. En 2015, les marchés suivants ont été attribués :

	Ancien attributaire	fin du marché	Nouvel attributaire	Durée	date fin	Montant estimatif annuel
Tri des recyclables	Véolia	30/06/2015	Suez	2 ans (+ 2 fois 1 an)	30/06/2017 (2019)	46 810 euros H.T.
Traitement des déchets dangereux	Suez	30/06/2015	Triadis	2 ans (+ 2 fois 1 an)	30/06/2017 (2019)	19 549,61 euros H.T.
Traitement du Bois	SEP Valorisation	31/08/2015	SEP Valorisation	1 an (+ 2 fois 1 an)	01/09/2016 (2018)	32000 euros H.T.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2015 sont regroupés dans le tableau suivant.

Principaux prestataires		Sommes versées en 2015
Traitement OM	Suez	657 167,00 €
Tri des recyclables	Véolia	52 417,00 €
	Suez	17 388,00 €
Traitement des déchets dangereux	Suez	28 552,00 €
	Triadis	5 812,00 €
Traitement du Bois	SEP Valorisation	37 310,00€
Broyage déchets verts	GDE	50 680,00 €
Retournements	Lawson	10 456,00 €
Criblage	SEP Valorisation	20 355,00 €

► L'investissement

Les nouvelles dépenses d'investissement ont concernées cette année :

- le paiement du tracteur pour le transport des ordures ménagères, livré en fin d'année 2014 (82 800 euros);
- l'achat de 28 conteneurs de tri (40 000 euros) ;
- l'achat d'un petit véhicule pour les collectes de certaines voies étroites ou impasses (15 000 euros);
- une étude sur l'optimisation des collectes des ordures ménagères (29 520 euros)

Pour financer ces investissements, le SMIRTOM n'a pas eu recours à l'emprunt, préservant ainsi nos capacités pour les futurs renouvellements de matériels.



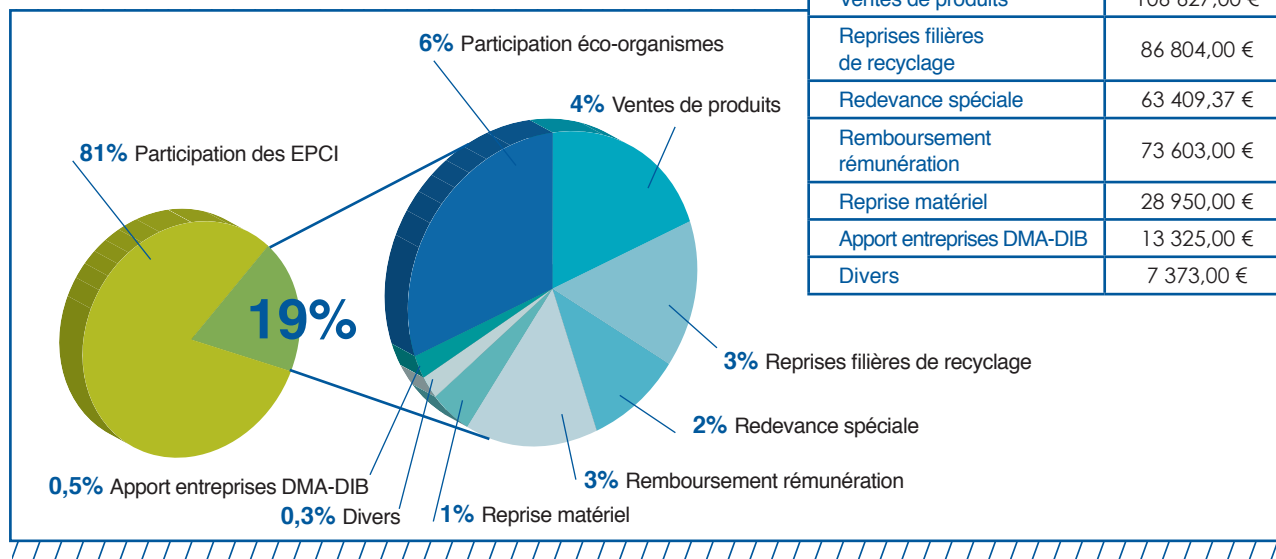
► Les recettes

Un financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2015 la TEOM représente environ 81.06% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 81.55% en 2014, grâce aux autres recettes légèrement supérieures, + 13 500 euros.

Son produit s'élève à 2,3 millions d'euros en 2015.

Recettes principales	
Participation des EPCI	2 299 322,00 €
Autres recettes	537 221,37 €
Participations éco-organismes	157 130,00 €
Ventes de produits	106 627,00 €
Reprises filières de recyclage	86 804,00 €
Redevance spéciale	63 409,37 €
Remboursement rémunération	73 603,00 €
Reprise matériel	28 950,00 €
Apport entreprises DMA-DIB	13 325,00 €
Divers	7 373,00 €



► Coûts à la tonne

L'autre valeur intéressante à étudier est le coût à la tonne.

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	159,41 €/tonne	29,35 €/tonne	127,56 €/tonne
2015	177,92 €/tonne	34,14 €/tonne	143,78 €/tonne

Le coût brut s'établit en 2015 à 178 euros par tonne, tous types de déchets confondus, soit 18,5 euros de plus qu'en 2014. Cela s'explique principalement par des dépenses en début d'année 2015 liées au traitement des déchets verts collectés en 2014 (80 000 euros).

Pour les mêmes raisons, et malgré des recettes plus importantes, le coût net progresse également par rapport à 2014, et s'établit à 143,78 euros par tonne. Mais cette moyenne cache de grandes disparités, puisque les coûts bruts varient de 215 euros la tonne pour les OM collectées en porte à porte à 100 euros la tonne pour les déchets des déchèteries, en passant par 175 euros par tonne pour les déchets recyclables.

	Ordures ménagères résiduelles	Déchets recyclables	Déchets de déchèteries
Coûts bruts	215 €/tonne	175 €/tonne	100 €/tonne
Recettes	12 €/tonne	174 €/tonne	17 €/tonne
Coûts nets	203 €/tonne	1 €/tonne	83 €/tonne
Communication		30 €/tonne	

Après prise en compte des différentes recettes, le coût net des différents flux est bien différent !

Ainsi, pour une meilleure maîtrise des coûts, notre slogan doit être entendu et pratiqué par le plus grand nombre.

Car 1 tonne supplémentaire de déchets recyclables dans le bon conteneur plutôt que dans les OM fait économiser 202 euros !



► Coûts à l'habitant

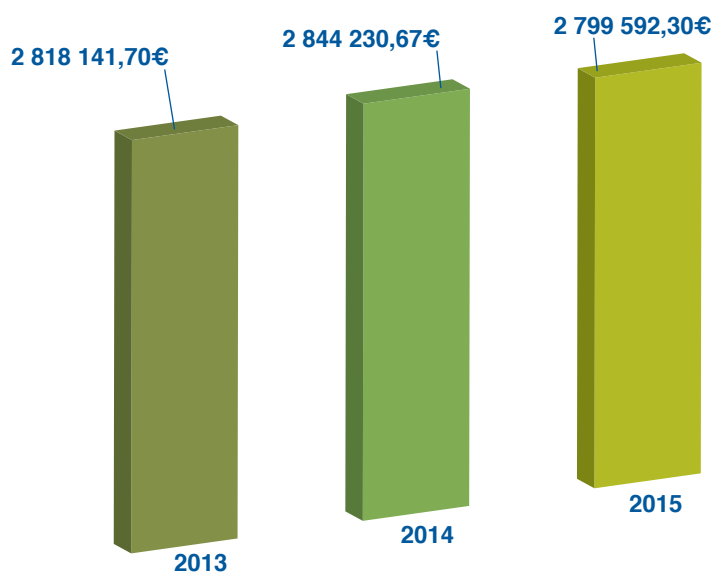
	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab

Le coût brut de service s'établit à 98,54 € par habitant. Sa baisse par rapport à 2014 (-1,57 €/hab) met en évidence les économies réalisées par le SMIRTOM.

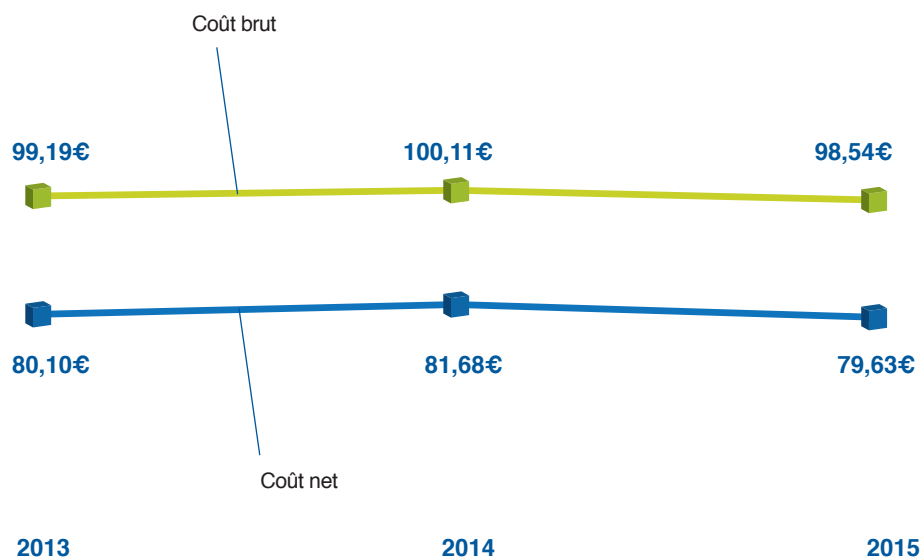
Le coût net par habitant pour 2015, passe sous la barre des 80 € et est en baisse de 2,05€ (-2.5%). Pour comparaison, au niveau national, il se situe autour des 100 euros.

INDICATEURS FINANCIERS DE SUIVI

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

En 2015, les dépenses ont diminué, malgré le traitement des grandes quantités de déchets verts, grâce aux résultats des projets initiés en 2014.

De la même façon, en 2016, des économies sont attendues grâce aux études de cette année. En effet, la collecte des communes de Heugon, Monnai, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche, assurée en régie depuis le 1er janvier devrait entraîner environ 30 000 euros d'économies. Et l'étude d'optimisation des tournées de collectes prévoit environ 50 000 euros d'économies par an. Les nouvelles tournées ont commencé le 1er février. Nous en dresserons le bilan dans le rapport de l'année prochaine.

Malheureusement, des dépenses supplémentaires sont à craindre pour la fin de l'année 2016 concernant le traitement des ordures ménagères. En effet, le marché actuel, avec des prix très bas, arrive à son terme. Les renseignements pris auprès des collectivités voisines nous laissent entrevoir une hausse conséquente de ce traitement.

En 2015, les recettes ont légèrement augmenté, grâce à une petite augmentation des déchets triés. En 2016, il faudra encore améliorer nos performances sur le tri. Pour cela le SMIRTOM misera sur davantage de communication, et continuera à déployer les conteneurs du tri au plus près des habitants. Nous visons ainsi à maintenir le niveau des soutiens des éco-organismes.

Malheureusement, à l'heure actuelle, nous sommes dans l'incertitude pour les soutiens 2017. En effet, l'agrément de l'éco-organisme arrive à échéance le 31/12/2016 et le nouveau cahier des charges, pour la période 2017-2022, n'est toujours pas connu. Deux certitudes toutefois :

- ▶ pour un même niveau de soutiens, les performances demandées seront supérieures ;
- ▶ le coût de traitement des ordures ménagères sera plus élevé, il sera donc encore plus intéressant de trier nos déchets.

Il s'agira de ne pas prendre de retard en 2016. Le SMIRTOM cherchera donc à faciliter le geste des personnes qui trient ou qui veulent trier, et étudiera la mise en œuvre de nouvelles procédures pour les personnes qui ne voudront toujours pas trier.

Pour cela nous pourrons nous appuyer sur un règlement de collecte qui sera rédigé au cours de l'année, de même qu'un règlement des déchetteries.

Le service administratif et les élus devront également repenser les statuts qui régissent le fonctionnement du syndicat depuis 1988, afin notamment de prendre en compte les évolutions de l'intercommunalité.

Enfin, en ce début d'année 2016, certains d'entrevous ont peut-être déjà expérimenté les nouveaux aménagements de sécurité sur nos déchetteries. En place depuis seulement quelques jours, ils permettent de respecter les normes qui s'imposent à de tels équipements. Ils s'accompagneront très prochainement d'une signalisation toute neuve permettant aux usagers de mieux se repérer et, sur la déchetterie de Saint Ouen sur Iton, d'une rampe permettant un accès à la plateforme de vidage des déchets verts.

Nous allons également recevoir très prochainement deux nouvelles bennes à ordures ménagères qui elles aussi répondront aux dernières normes de sécurité. Elles viennent remplacer deux véhicules de plus de 20 ans et elles commencent une carrière qui durera au minimum 12 ans au SMIRTOM.



Liste des deliberations 2015

Séance du 25 février 2015 en Bureau :

- ▶ Mise en place de l'entretien professionnel
- ▶ Convention de renouvellement avec OCAD3E
- ▶ Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services

Séance du 4 mars 2015 en Assemblée Générale :

- ▶ Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 (tri)
- ▶ Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 (smirtom)
- ▶ Délibération du compte administratif (smirtom)
- ▶ Délibération du compte administratif (tri)
- ▶ Pouvoir au président pour signature des virements de crédits
- ▶ Vote du compte de gestion 2014 budget smirtom
- ▶ Vote du compte de gestion 2014 budget tri
- ▶ Vote des participations des CDC pour 2015
- ▶ Approbation du rapport d'activités et présentation du DOB 2015

Séance du 18 mars 2015 en Bureau :

- ▶ Convention de renouvellement avec OCAD3E des lampes usagées
- ▶ Vente du tracteur renault
- ▶ Approbation phases 2 et 3 de la proposition financière NOVACOM
- ▶ Autorisation signature convention redevance spéciale 2015

Séance du 25 mars 2015 en Assemblée Générale :

- ▶ Règlement redevance spéciale
- ▶ Redevance spéciale
- ▶ Coût de la redevance spéciale 2015

Séance du 1er juillet 2015 en Bureau :

- ▶ Décision modificative budget tri
- ▶ Adhésion au plan d'amélioration de la collecte des emballages ménagers
- ▶ Convention avec Eco organisme ECODDS
- ▶ Attribution d'un régime indemnitaire
- ▶ Offre infructueuse du poste d'ingénieur territorial
- ▶ Modification de la création de l'emploi fonctionnel de Directeur des Services
- ▶ Suppression de 2 postes adjoints techniques principal 2è classe en principal 1ère classe
- ▶ Suppression de 1 poste adjoint administratif 1ère classe en principal 2ème classe

Séance du 7 octobre 2015 en Bureau :

- ▶ Attribution d'un régime indemnitaire (annule et remplace celle du 1er juillet 2015)
- ▶ Exonération TEOM des établissements industriels et commerciaux pour 2016
- ▶ Validation du marché des DDS
- ▶ Validation du marché du bois
- ▶ Annualisation du temps de travail des gardiens de déchèterie
- ▶ Demande de subvention pour la rénovation des déchèteries à l'Adème
- ▶ Demande de subvention pour la rénovation des déchèteries au Conseil Départemental
- ▶ Tarif des composteurs
- ▶ Demande de subvention pour l'achat de composteurs au Conseil Départemental

Séance du 16 décembre 2015 en Bureau :

- ▶ Décision modificative budget tri
- ▶ Participation au Noël des Enfants pour 2015

SMIRTOM
Les Champs Rouges - 61300 Saint Ouen sur Iton
Adresse Postale : BP 174 - 61305 L'Aigle Cedex
Téléphone : 02 33 34 17 75 - Fax : 02 33 34 14 03
Email : smirtom.laigle@orange.fr

Directeur de la publication : Dominique Netzer
Conception et mise en page : Agence Comelo.
Impression : Imprimerie Héroult, L'Aigle.
Tirage : 550 exemplaires.
Parution : Février 2016.
Ce rapport d'activité est imprimé sur du papier recyclé.

